

Reprise de logement

Aide-mémoire

Vous avez toujours le droit de contester une reprise de votre logement par le propriétaire.

Si la reprise est accordée malgré tout, il est important de demander à la Régie du logement de fixer l'indemnité à laquelle vous avez droit.

Voici des éléments essentiels à inclure dans votre demande :

- **Frais de déménagement :**
Obtenir des soumissions de compagnies de déménagement afin d'établir une moyenne des frais et en tenant compte de la valeur des biens.

- **Frais de branchement des services :**
Électricité, gaz, téléphone, internet etc.

- **D'autres indemnités peuvent s'ajouter :**
Troubles et inconvénients - Facteurs liés au locataire, tels son âge, sa condition physique et la durée d'occupation des lieux loués.

Rappelez-vous que vous n'obtiendrez rien si vous n'en faites pas la demande!



Comité logement Ville-Marie de Montréal

- Heures d'accueil des locataires
Mardi au jeudi
13h30 à 16h30
info@clvm.org - 514.521.5992

Reprise de logement

Aide-mémoire

Vous avez toujours le droit de contester une reprise de votre logement par le propriétaire.

Si la reprise est accordée malgré tout, il est important de demander à la Régie du logement de fixer l'indemnité à laquelle vous avez droit.

Voici des éléments essentiels à inclure dans votre demande :

- **Frais de déménagement :**
Obtenir des soumissions de compagnies de déménagement, afin d'établir une moyenne des frais et en tenant compte de la valeur des biens.

- **Frais de branchement des services :**
Électricité, téléphone, internet etc.

- **D'autres indemnités peuvent s'ajouter :**
Troubles et inconvénients - Facteurs liés au locataire, tels son âge, sa condition physique et la durée d'occupation des lieux loués

Rappelez-vous que vous n'obtiendrez rien si vous n'en faites pas la demande!



Comité logement Ville-Marie de Montréal

- Heures d'accueil des locataires
Mardi au jeudi
13h30 à 16h30
info@clvm.org - 514.521.5992